

STEWARDS  
LOG NR 30



POSTED  
at 12 h 00 m

**CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUIT**  
Circuit Dijon Prenois

Du 13 au 15 Septembre 2024

De : Le Collège des Commissaires Sportifs

**DECISION N° 04**

Date : 15/09/2024  
Heure : 10 :50

A : N° 30 – CIRCUIT TOYS – Christian VON DER WEID

Les Commissaires Sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, *convoqués et entendu le concurrent / conducteur, examinés les vidéos*, ont déterminés qu'une infraction aux règlements a été commise par le concurrent/conducteur nommé ci-dessus et après en avoir délibéré hors la présence de toute présence étrangère au Collège décident d'imposer la pénalité suivante :

**Concurrent N° N° 30 – CIRCUIT TOYS – Christian VON DER WEID**

**Conducteur** Christian VON DER WEID

**Heure** 09 :01

**Séance** Course 3

**Faits** A causé une collision avec la 52 au T9

**Infraction** Non-respect de l'art 17.1 du Règlement sportif «Championnat de France Tourisme 2024».

**Pénalité** **10 sec de pénalité ajoutées au temps de la course 3 + 1 point de comportement** (art 17.9 «Championnat de France Tourisme 2024»)

**Raison** Le collège estime que le pilote est responsable de la collision avec la 52

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires Sportifs, conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA Titre VIII et à l'article 15 du Code Sportif International, dans les délais applicables.

Edith Vieira Da Silva  
Présidente du Collège

Nathalie Benard  
Membre du Collège

Christine Poyen  
Membre du Collège

Reçu par le concurrent à Dijon-Prenois

Date : 11h19

Heure : 15/09/2024

Signature du Concurrent